

## Après la sélection

### 1. Responsabilités de la direction pour l'exposition dans la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin

La direction fournit le chevalet ou le socle sur lequel votre œuvre sera exposée, tout comme elle est responsable de l'emplacement et de l'identification des œuvres exposées dans la chapelle. Une seule œuvre par artiste est autorisée.

La direction s'engage à assurer une surveillance et une présence sur le lieu d'exposition.

### 2. Responsabilités de l'artiste

**Pour le 1<sup>re</sup> juin, vous devez fournir :**

- Une photo de l'œuvre que vous souhaitez exposer dans la chapelle pour approbation.
- Les informations sur l'œuvre qui sera exposée : titre, format (ne devant pas excéder un mètre carré (36" x 36")), année d'exécution, médium utilisé et prix de vente de l'œuvre.

**Présences lors du Symposium :**

L'artiste s'engage à travailler dans son mode de création privilégié sur le site du symposium les 28 et 29 août 2010 de **9 h à 16 h**. Il s'oblige à être réceptif aux visiteurs, à répondre à leurs questions et à dialoguer avec eux.

**Rappel des engagements de l'artiste**

*Je m'engage :*

- 1) À présenter un dossier complet en vue de la sélection des artistes.
- 2) À respecter la décision du comité de sélection, indépendant de l'organisateur. Cette décision est sans appel.
- 3) À payer les frais d'inscription dans les délais prescrits à moins qu'une entente écrite ne soit intervenue entre les parties. Le non-respect de cette clause entraînera automatiquement une non-participation de l'artiste à l'événement.
- 4) Lors du symposium, à créer selon le mode d'expression qui m'est propre des sujets de mon choix avec le médium d'expression que j'utilise habituellement. (*Note* : toutes les œuvres doivent être réalisées à partir de croquis et/ou de l'imaginaire et/ou de sujets sur le motif. À proscrire absolument : les reproductions complètes ou partielles d'images provenant de livres, de magazines, de revues, de cartes, etc.)
- 5) À ne mettre en vente que des œuvres originales et de ma création.  
*La vente d'œuvres ou de cartes reproduisant des œuvres de l'artiste est permise.* Les ventes sont entièrement assumées par l'artiste.
- 6) À créer à l'extérieur et à l'endroit qui me sera assigné ou dans les aires prévues et déterminées par l'organisateur de **9 h à 16 h, les 28 et 29 août 2008**.
- 7) À travailler à ma création régulièrement pendant les heures fixées à l'horaire du symposium et à discuter avec les visiteurs.

- 8) À apporter tout le matériel nécessaire à la réalisation de mes œuvres. Les artistes doivent apporter tout le matériel dont ils auront besoin (ex. : chaise, table, chevalet, etc.). Les artistes peuvent utiliser un petit parasol pour se protéger du soleil. Cependant, l'installation d'un auvent ou d'un petit chapiteau n'est pas permise.
- 9) À apporter un maximum de 5 œuvres déjà réalisées dont celle qui sera présentée dans l'exposition servant à la sélection des mentions et des prix remis. Assurer le transport et la protection de mes œuvres.
- 10) À respecter mes prix de vente habituels, les œuvres ne peuvent pas être vendues à rabais.
- 11) À stationner mon véhicule dans les espaces prévus et réservés à cette fin.
- 12) À respecter *l'interdiction* de toute consommation de drogues et/ou de boissons alcoolisées sur le site pendant le déroulement du symposium.

### 3. Responsabilité du matériel et des œuvres

Le Comité de coordination du Symposium ARTS et RIVES et la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin ne sont, en aucun cas, responsables de votre matériel et de vos œuvres. Il vous sera possible d'aviser votre compagnie d'assurances de votre participation au Symposium et de faire assurer, si vous le désirez, vos œuvres contre le feu, le vol ou le vandalisme. Donc, tout le matériel et les œuvres sont sous la responsabilité de l'artiste.

### 4. Lieux d'expositions

L'exposition pour tous les artistes a lieu à l'intérieur de la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin. Une seule œuvre par artiste sera acceptée.

### 5. Livraison des œuvres

#### **Pour l'exposition à l'intérieur de la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin:**

Samedi 28 août, de 7h00 à 8h00, les artistes doivent apporter leur œuvre à exposer au sous-sol de la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin pour le montage de l'exposition.

Les artistes doivent aussi signer un contrat de consignation concernant le dépôt de leur œuvre qui sera exposée dans la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin pour la durée de l'événement. Les artistes doivent s'assurer de recevoir leur contrat de consignation.

### 6. Horaire de visite de l'exposition dans la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin:

L'exposition des œuvres des artistes se tiendra le samedi et le dimanche lors du symposium **de 9 h à 16 h**.

### 7. Horaire du lancement du symposium

Le lancement du symposium et la présentation de la marraine de l'événement, madame Lyse Marsan, artiste professionnelle sur la scène internationale, aura lieu à **19 h 00 le vendredi 27 août 2010** à l'intérieur de la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin.



## 8. Reconnaissances

### Mentions et prix du jury

Les œuvres ou l'œuvre sur laquelle l'artiste travaillera lors du symposium ainsi que l'œuvre exposée seront considérées lors du choix par les membres du jury pour l'attribution des mentions honorifiques accompagnées de prix offerts par des entreprises régionales.

Les mentions seront attribuées le dimanche 29 août 2010 à 16 h.

### Mention « Coup de Cœur » du public

Le public aura la chance de voter pour le travail de son artiste « Coup de cœur ». Une mention honorifique sera remise à l'artiste ayant reçu le plus de votes du public. Les visiteurs auront jusqu'à dimanche 15h00 pour remettre leur coupon « Coup de cœur » dans la boîte à cet effet dans la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin.

## 9. Promotion du symposium ARTS et RIVES

La direction se réserve le droit, sans compensation monétaire, d'utiliser les images des œuvres et les photographies des artistes soumises lors de l'inscription. Les photographies des œuvres exposées sous le chapiteau et celles des artistes à l'œuvre lors du symposium pourront également être utilisées afin de promouvoir le Symposium dans les diverses activités de communication de l'événement.

## 10. Conditions climatiques

En cas de pluie, toutes les activités auront lieu sous un chapiteau blanc et à l'intérieur de la Chapelle Notre-Dame-d'Etchemin.

## 11. Emplacements extérieurs des artistes sur le terrain

Les emplacements dédiés aux artistes sont variés. Après la sélection des artistes invités, le Comité de coordination du symposium désirera connaître votre préférence parmi les choix suivants :

- Plein soleil dans les jardins
- Mi-ombre près des arbres
- Ombre près du lac
- Plein soleil près du lac

Il est à noter que nous disposons, pour chaque catégorie, d'un nombre limité d'emplacements et que la superficie des emplacements peut varier.

Il est très important que vous vous présentiez tôt **samedi 28 août (7 h 30)** pour la détermination définitive de votre emplacement. Chaque emplacement porte un numéro. Nous nous réservons le droit de vous assigner à un endroit en particulier s'il y avait conflit avec un autre artiste pour un même emplacement. Certains sites posséderont un petit chapiteau (*gazébo* sans mur).

Nous vous remettrons une carte du site du Symposium avec les emplacements numérotés dans votre pochette de bienvenue lors de votre arrivée vendredi 27 août 2010.



## 12. Avantages pour l'artiste sélectionné

- Les repas (crudités et sandwiches) du samedi et du dimanche midi ainsi qu'une collation par jour seront offerts gratuitement pendant la durée du Symposium. Vous avez toutefois la possibilité de commander votre repas (à vos frais) dans les restaurants et casse-croûte de Lac-Etchemin.
- Un service de famille d'accueil gratuit, incluant couchers et déjeuners, est mis sur pied pour vous. N'oubliez pas de bien spécifier vos besoins sur le formulaire d'inscription. Nous ne pouvons toutefois garantir l'hébergement pour tous dans nos familles d'accueil.
- Vous êtes les bienvenus au *5 à 7 des artistes* le samedi 28 août dans un restaurant afin de vous familiariser avec les autres artistes, échanger et tisser des liens. **N.-B.** Les frais de ce repas sont à votre charge.
- Une pochette BIENVENUE vous sera remise lors de votre arrivée le vendredi 27 août; vous y retrouverez divers documents utiles pour votre séjour chez nous dont :
  - Adresse de votre famille d'accueil
  - Carte routière de la municipalité de Lac-Etchemin
  - Localisation du restaurant où aura lieu le 5 à 7 des artistes
  - Horaire de la fin de semaine
  - Carte indiquant les emplacements pour les artistes sur le site du symposium

**N. B. Le Comité de coordination du symposium ARTS et RIVES se réserve le droit de préciser un horaire d'arrivée et de sortie des artistes sur le site afin de faciliter le transport de ceux-ci ainsi que de leur matériel. Cette clause sera indiquée plus en détail lors du rappel des règlements dès votre arrivé vendredi 27 août prochain.**

N. B. L'utilisation du genre masculin dans le texte n'a d'autre but que d'alléger sa présentation et d'en faciliter la lecture.

